



Le 11 décembre 2020

Chers amis,

La médecine libérale va se trouver mobilisée sur plusieurs mois dès janvier 2021 dans la région comme ailleurs.

La question sur la table est assez simple: comment la profession s'organise pour vacciner la population normande ?

Si la question est simple, les réponses organisationnelles sont loin de l'être.

Ce sujet préoccupe l'URML Normandie depuis des semaines, et ces jours-ci l'ARS nous a sollicité « *afin que vous puissiez d'ores et déjà recenser les médecins libéraux qui pourraient être mobilisés* ».

La position de l'URML Normandie à ce jour, connue du ministère, de la commission interparlementaire, de l'ARS, des Préfets, des collectivités territoriales, est la suivante :

1- la médecine libérale répondra présente et s'engagera

2- si deux conditions sont réunies :

- accès à une information claire, transparente sur ces vaccins (effets 2nd, accidents, ci, etc.,mais aussi durée de l'immunité acquise par la vaccination, etc.)
- statut juridique et assurantiel protecteur pour cette mission de service public à risque.

3- pour les différentes phases de vaccination, nous proposons pour :

- Ehpad, USLD, résidences services etc. : 1 organisation territoriale avec engagement des médecins libéraux et ide le cas échéant.
- patients chroniques, ald, comorbidités : le mieux serait sans doute de pouvoir disposer de flacons unidoses délivrés par les officines et vaccination par nous dans nos cabinets, PSLA, MSP, etc.
- le reste de la population (2nd semestre 2021) : une organisation en binôme avec IDE dans des lieux dédiés sous la responsabilité de l'état: organisation administrative, systèmes d'information + traçabilité avec amelipro, filières dasri, nettoyage etc...

4- **tout cela dépendra bien sûr** de la logistique, chaines du froid, disponibilité des stocks sur le terrain, flaconnage, donc tout ce qui revient aux pouvoirs publics, et là force est de constater que nous ne sommes pas en zone de confort...

Enfin, nous rappelons sans cesse à tous nos interlocuteurs que **cette vaccination de masse sera productive si les médecins sont convaincus eux-mêmes de la nécessité de vacciner.**

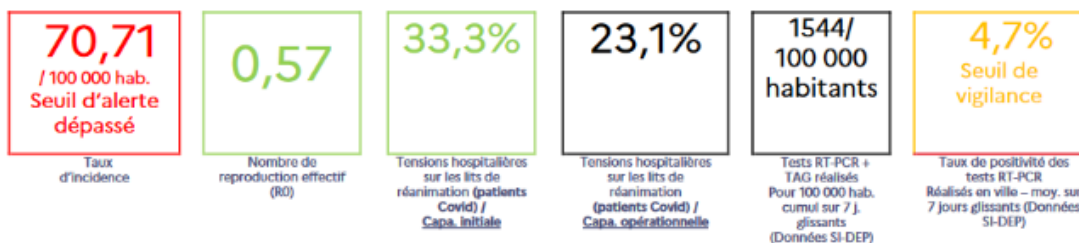
A suivre...

Dr Antoine LEVENEUR

Président de l'URML Normandie

[Consultez le point complet de l'ARS Normandie du 8 décembre 2020 >](#)

Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 8 décembre 2020



Stratégie vaccinale : Commander - Livrer - Vacciner Commander - Livrer

L'AMM concernant le vaccin Pfizer sera délivrée fin décembre.

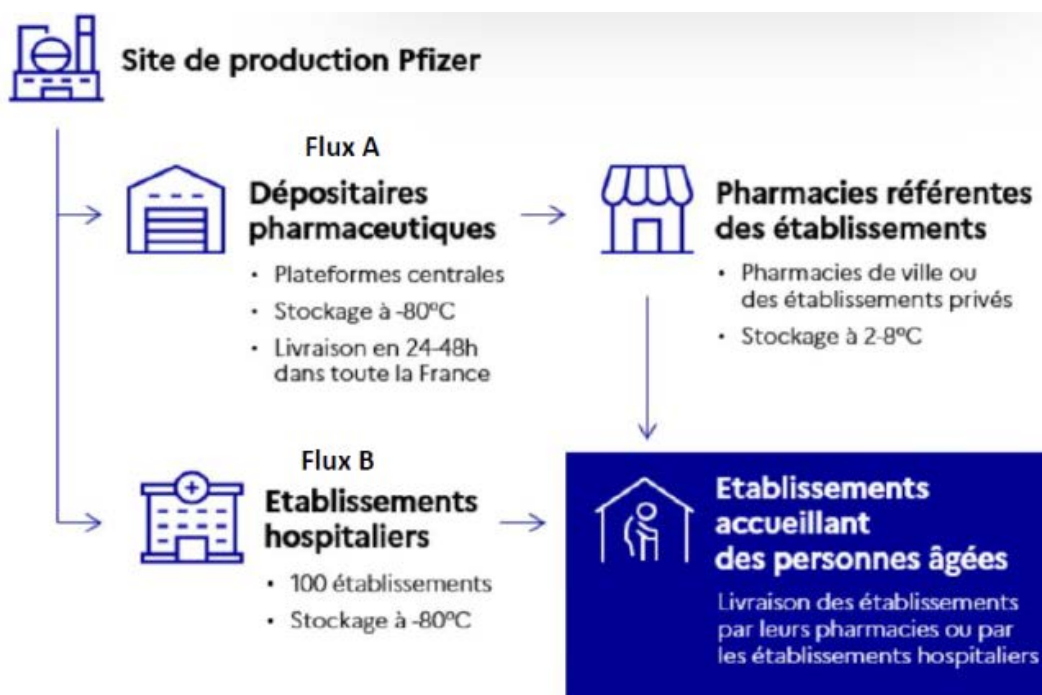
Nous ne sommes pas sûrs à ce stade que Pfizer puisse produire pour l'intégralité de cette 1ère phase. Seuls les EHPAD et USLD seront dans le cadre de cette 1ère Phase ?

Deux circuits logistiques sont prévus : Pour la Normandie

Flux A pour les EHPAD qui disposent habituellement d'une officine de rattachement - 231 établissements pour 22 000 patients. Les vaccins seront livrés à partir de **plateformes nationales** gérées par Santé Publique France.

Flux B pour les EHPAD et les USLD qui disposent d'une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) - 137 établissements pour 13 000 patients. Les vaccins seront livrés à partir de plateformes départementales. Le CHU de Rouen, le CHU de Caen, Le CHI Evreux-Vernon, le CH de Saint-Lô et le CH d'Alençon sont retenus pour constituer des **plateformes départementales**.

[Stratégie de vaccination contre le SARS-Cov-2 - HAS >](#)



Vacciner

Le principe est de vacciner sur site dans les établissements concernés avec **deux injections** à réaliser **sans possibilité de switcher avec un autre vaccin**.

Les conditions de conservation (les vaccins seront livrés décongelés) impliquent par ailleurs que les établissements auront une fenêtre restreinte de moins de 3 jours pour vacciner les personnes .

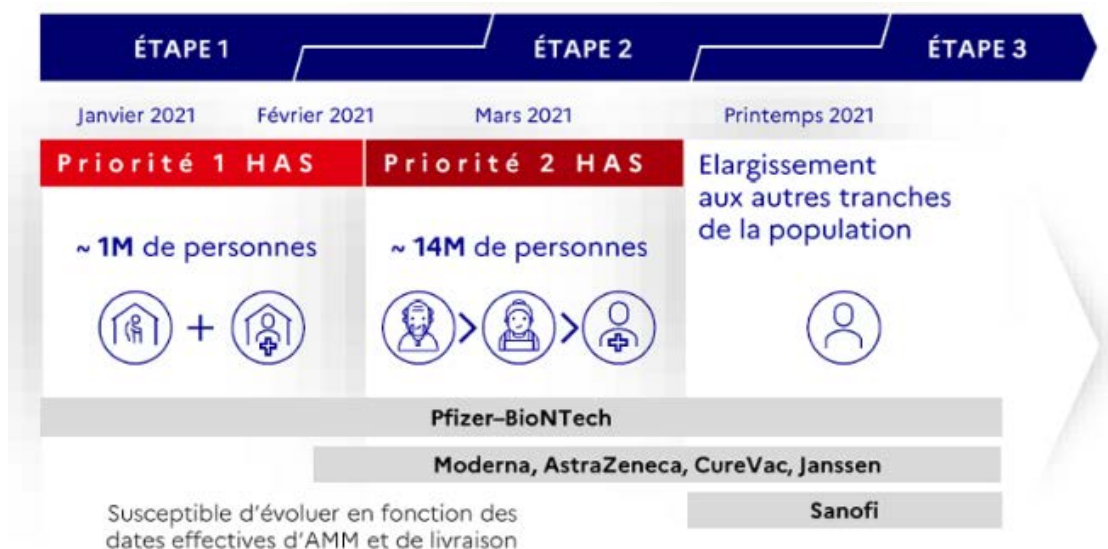
Les structures concernées n'ont pas nécessairement **les ressources médicales et les IDE** pour assurer le dispositif. Les professionnels de santé libéraux vont par conséquent être mobilisés.

La vaccination sur site devra par ailleurs prendre en compte le fait qu'il s'agisse de **multidoses avec des manipulations pour préparer l'injection**.

Nous attendons **une cartographie exhaustive** par département pour voir comment il est possible d'organiser le circuit de vaccination.

La consultation pré-vaccinale devra être organisée en amont de la vaccination elle-même. Le médecin s'assurera pour chaque personne de son état de santé, de l'absence de contre-indications et de son consentement après l'avoir informé des bénéfices et des risques de la vaccination (famille si la personne âgée n'est pas en capacité de donner son consentement).

Le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) doit rendre un avis prochainement.



Le calendrier prévu à ce jour par l'ARS Normandie

Du 7 au 13 décembre - Cahier des charges transmis aux EHPAD et USLD par le Ministère - Questionnement sur les besoins en personnels pour la vaccination par l'ARS Normandie

Du 14 au 20 décembre - Chaque EHPAD et USLD pourra être accompagné par l'ARS Normandie en fonction de ses besoins - Renfort des équipes de vaccination - Sécurisation de la chaîne du froid - Conseils quant à l'organisation de la chaîne de vaccination - Séances de formation en visioconférence aux vaccinateurs par les 2 CHU en lien avec les Doyens

A compter du 15 décembre - Consultation médicale ou téléconsultation pour chaque personne volontaire à la vaccination (pré-consultation vaccinale)

Le médecin s'assurera : de l'état de santé, de l'absence de contre-indications, de son consentement après l'avoir informé des bénéfices et des risques de la vaccination (autorisation de la famille si la personne âgée n'est pas en capacité de donner son accord)

Pour le personnel il est conseillé aux établissements de travailler avec les médecins du travail.

A compter du 4 janvier - Vaccination

Traçabilité assurée par un système dédié mis en place par le niveau national

Pharmacovigilance - auto-déclaration par le patient ou par l'intermédiaire du médecin

Suivi de la couverture vaccinale assurée par Santé Publique France (Cire)

En conclusion

... Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

Contacts utiles

URML Normandie :

Mail : contact@urml-normandie.org

Site internet : www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

ars-normandie-covid-prelevements@ars.sante.fr

mesconseilscovid.sante.gouv.fr

covinfo.fr

[Télécharger le Guide "Tousanticovid" Pro](#)

En savoir +



La médecine
libérale
innove en
Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez contact@urml-normandie.org

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)